ANNUAIRE FRANÇAIS DE RELATIONS INTERNATIONALES

2017

Volume XVIII

PUBLICATION COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



LA CRISE CONCEPTUELLE DE L'UNION EUROPÉENNE

PAR

Bernard CUBERTAFOND (*)

Exprimant un jugement qui se répand, Marcel Gauchet affirme : « la construction européenne est un échec » (1). Et il en détaille les causes politiques, économiques et sociales. Nous chercherons ici les causes théoriques de cet échec ou de cette crise. En effet, les idées sur lesquelles le projet était fondé, explicitement ou implicitement, n'ont pas pu s'incarner, ont été repoussées par les gens du commun ou encore n'étaient que des masques ou des belles intentions voilant d'autres desseins. Ainsi, l'Europe du bien, construction-modèle par le droit et la morale, a fini par être perçue comme un piège sans issue, irrémédiable, douce et sournoise violence (2).

Si belle, si bonne pensée européenne pourtant, hautement morale. Et doublement réparatrice et rédemptrice. D'une part, parce qu'elle devait faire cesser à jamais la guerre intra-européenne : plus jamais ça, réconciliation franco-allemande, reconnaissance réciproque, échanges intensifs ; et même, pour les plus optimistes, l'avancée européenne préfigurait-elle la vision kantienne d'une paix perpétuelle dans un monde cosmopolite réalisant les fins morales de l'humanité. D'autre part, parce qu'elle réparait les erreurs économiques des gouvernements prisonniers de leurs clientèles ; seraient donc appliquées, enfin, les normes vertueuses du new public management : dépense publique rationnelle et contrôlée, évaluations des actions publiques, dégraissage des Etats, privatisations, autorités administratives indépendantes, légères, mobiles, préférant la régulation souple à la réglementation paralysante et à l'intervention incompétente et coûteuse, prospérité par la concurrence libre et non faussée.

Cependant, la paix franco-allemande n'aurait-elle pas pu se faire, aussi, sans l'Union ? Quant aux recettes de la « bonne gouvernance » et du marché, elles s'appliquent partout et constituent une option politique et une régression sociale pour beaucoup de citoyens, de salariés, de syndicats et de forces politiques. Et ces idées et principes dominants permettentils à l'Union de résoudre les crises qui la minent : Brexit et autres

^(*) Professeur des universités en Droit public (France).

⁽¹⁾ Cf. Marcel Gauchet, « Le piège européen », in Marcel Gauchet / Eric Conan / François Azouvi, $Comprendre\ le\ malheur\ français$, Stock, Paris, 2016, p. 161

⁽²⁾ Cf. Bernard Cubertafond, « La violence paradoxale de l'ordre juridique européen », communication au congrès de l'Association française de droit constitutionnel (AFDC), Lyon, 2014, et disponible dans Politeïa, n°26.

tentations centrifuges ou séparatistes, oppositions quasi culturelles Nord-Sud et Est-Ouest, emprise allemande et faiblesse française, élargissement excessif ralentissant et brouillant toute décision, orientations économiques n'impulsant qu'une faible croissance, chômage de masse, réglementations du détail et faible emprise sur l'essentiel, non-consensus et non-coopération sur l'immigration, etc. Et s'il fallait donc réviser son fonctionnement en sortant d'idées et de principes peut-être trop utopistes ou plus affichés que réels. Cesser donc de dire que l'Europe telle qu'elle se pratique, à partir des idées dominantes qui l'animent, est nécessairement la bonne voie, méthode, solution et que ceux qui critiquent cette si belle solution hélas toujours entravée sont, au mieux des « défaitistes » (3), au pire des « populistes ». Par conséquent, pour sauver l'Europe, imaginer d'autres principes de base et d'autres types de fonctionnement, plus réalistes, et non comme le préconisent rituellement les pro-Européens classiques, toujours moins de souveraineté nationale et toujours plus d'intégration. Car, qui est, comme Pierre Moscovici, encore convaincu, que « les crises qu'elle traverse et auxquelles aucun pays ne peut faire face seul - crise des réfugiés, Brexit, menace terroriste - ne doivent pas faire oublier à quel point elle demeure une nécessité absolue pour chacune de ses nations et pour le monde » (4) ? Sermon récurrent, méthode Coué : l'Europe, de plus en plus intégrée, nécessité absolue pour ses membres et pour le monde, voilà beaucoup d'emphase et peu de réalité concrète.

Après tout, ce ne serait pas la première fois que des idées un temps dominantes finiraient par être remises en cause dans la réalité. Les idées dominantes sont des denrées périssables. Péremption des dogmes, dégradations des certitudes, imprégnations culturelles et idéologies déclinantes, l'hégémonie culturelle s'émousse. Il y a des modes et, derrière, des forces qui en viennent à voir ailleurs leur intérêt. Ainsi, notamment, au Royaume-Uni aujourd'hui. Ou ces idées apparaissent trop décalées par rapport aux aspirations populaires et aux cultures nationales, trop extérieures aux modes de vie et aux fonctionnements, osons le mot, enracinés. Ou encore elles ne permettent pas d'honorer leurs belles promesses et apparaissent au grand jour les bénéficiaires et les victimes de leur mise en œuvre. On a ainsi observé, à la longue, le déclin du marxisme mal incarné, l'illusion de « la fin du religieux » et de « la fin de l'histoire » apparaissant de plus en plus nettement et demain, on verra, souhaitons-le, l'emprise déclinante de la mortifère idéologie de Daech.

Apparaît aujourd'hui l'aspect utopique, performatif, des belles idées européennes, souvent théorisées et justifiées par des philosophes/sociologues moralisateurs, comme Jürgen Habermas (5) ou Ulrich Beck (6).

⁽³⁾ Pierre Moscovici, « Ne laissons pas l'Europe aux défaitistes », Le Monde, 17 août 2016.

⁽⁴⁾ Id.

⁽⁵⁾ Jürgen Habermas, Après l'Etat-nation, une nouvelle constellation politique, Fayard, Paris, 2000, et Droit et démocratie. Entre faits et normes, Gallimard, Paris, 1997.

⁽⁶⁾ Ulrich Beck, Qu'est-ce que le cosmopolitisme?, Aubier, 2006.

Et aussi combien, venant après le nazisme, elles pouvaient apparaître « rédemptrices » (7), comme en 2015 le « wir schaffen das » de la chancelière Angela Merkel à propos de l'accueil des migrants fuyant la Syrie, auquel, d'ailleurs, seule l'Allemagne a, un temps, adhéré. L'Union européenne, préfiguration d'un monde réconcilié et prospère, où priment les droits de l'homme, première esquisse, avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) - également aujourd'hui en difficulté - du gouvernement mondial, construction d'avenir, modèle attirant tant et tant d'Etats, périmés, ou formule impraticable, utopie violeuse de cultures et au service d'intérêts plus ou moins masqués ? Les idées dominantes, explicites ou implicites, sur lesquelles l'Union s'est construite n'étaient-elle pas trop bien pensantes, mensongères, manipulées, utopiques ? Mensonge ou utopie du poststatonational, de l'éthique de la discussion, du cosmopolitisme généralisé, du patriotisme constitutionnel, des fonctionnalismes et autres spill over effects, de la bonne gouvernance et du new public management appliqués aux affaires étatiques et gouvernementales et, surtout, d'une, à la longue insupportable, moralisation-correction par des « élites » jugées plus protégées qu'éclairées.

APRÈS L'ETAT-NATION ?

Après l'Etat-nation, une nouvelle constellation politique, tel est le titre d'un recueil d'articles de Jürgen Habermas (8). Cette idée imprègne le projet et les textes fondamentaux européens mais apparaît volontariste, voire magique. Alors que « les constellations post-nationales » qui devaient être l'avenir radieux du nouveau monde manquent d'emprise sur le réel et sont le jouet de classiques et inévitables rapports de forces, on assiste au retour victorieux des nations, des Etats, des Etats-nations.

Une belle vision pacificatrice

Dans un article au titre très significatif – « L'angélisme dans la théorie pure (du droit) chez Habermas » –, Olivier Cayla décrit parfaitement la belle vision européenne, qui se voulait réparatrice et pacificatrice et qui s'est révélée irréaliste : « Le seul droit digne de ce nom, au sens philosophique du terme, ne peut se concevoir que dans les catégories de la vraie modernité, celle qui assure le dépassement de l'Etat, non seulement du point de vue interne d'une société civile s'auto-constituant suivant le seul ressort intersubjectif de la raison communicationnelle, mais aussi, et surtout, dans la dimension internationale, appelée à passer du stade, violent et stratégique, de la logique conflictuelle du droit interétatique où prime la souveraineté des Etats [...] à celui, irénique, de la solidarité

⁽⁷⁾ Par l'Europe, selon Zbigniew Brzezinski, recherche de « rédemption » pour l'Allemagne et de « réincarnation » pour la France. Cf. Zbigniew Brzezinski, Le Grand Echiquier. L'Amérique et le reste du monde, Hachette Pluriel, Paris, 2011 (rééd.).

⁽⁸⁾ Jürgen Habermas, Après l'Etat-nation..., op. cit.

intercommunautaire. Cette conception cosmopolite ne se conçoit pas pour autant comme le remplacement d'un Etat par un autre – un simple super Etat – mais bel et bien comme le dépassement même du concept d'Etat défini comme instance médiatrice, afin de faire advenir une communauté forgée par le seul principe de concertation immédiate, directe et primaire entre les individus, et de concertation secondaire entre les communautés issues de la concertation primaire interindividuelle » (9).

On passerait donc au stade de la « constellation post-nationale » et de la « cosmopolitique », ce progrès résultant de l'agir communicationnel dans le cadre de la société civile. La « constellation post-nationale » permettra de dépasser les nationalismes belligènes (cf. aussi la vertueuse affirmation de François Mitterrand, selon laquelle « le nationalisme, c'est la guerre ») et de régler la plupart des grands problèmes contemporains, qui sont d'ordre transnationaux : risques nucléaires (par exemple le nuage radioactif de Tchernobyl, qui ne s'est pas arrêté aux frontières, ou les dangers que ferait courir à l'Allemagne la centrale nucléaire de Fessenheim), crises financières se propageant, déséquilibres Nord/Sud, dictatures et guerres civiles entraînant des déplacements de population, réchauffement climatique et survie de la planète impliquant des actions mondiales, emprise des « GAFA » (acronyme désignant quatre « géants de l'Internet », Google, Apple, Facebook et Amazon), etc. On devrait donc agir au niveau pacifique de la cosmopolitique, le provincialisme national ne permettant plus de régler les problèmes vitaux de l'humanité. L'agir communicationnel permet quant à lui, seconde pacification, de dépasser l'opposition brutale de la démocratie représentative majorité s'imposant, en tant que telle, à l'opposition-minorité. Il permet de prendre en compte tous les points de vue de l'opinion publique, sans dictature de la majorité et sans accaparement du pouvoir par le personnel politique, et de faire enfin, au sein de la société civile, vraiment démocratie.

La consécration de l'intégration continue par le Traité de Lisbonne

« Résolus à franchir une nouvelle étape dans le processus d'intégration » (préambule et article 1), les Etats signataires du Traité de Lisbonne ont gravé dans le marbre ces belles pensées. En effet, cette constitution européenne camouflée pour être, par voie parlementaire, enfin, adoptée, consacre de nouvelles procédures de discussion démocratique « habermassiennes » : inclusion de la société civile (article 11) et insistance sur la quête du consensus au sein du Conseil (article 15). Elle entend aussi consacrer la subordination militaire et diplomatique des Etats membres puisque « la politique de l'Union [...] respecte les obligations découlant du Traité de l'Atlantique Nord pour certains Etats membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'OTAN » (article 42.2). Et

⁽⁹⁾ Olivier CAYLA, « L'angélisme dans la théorie pure (du droit) chez Habermas » ; Revue du Droit public et de la Science politique, n°6, 2007, pp. 1544-1545.

la dégradation diplomatique est également prévue pour les deux puissances dotées de l'arme nucléaire et d'un siège permanent au Conseil de sécurité : « au sein des organisations internationales et lors des conférences internationales auxquelles tous les Etats membres ne participent pas, ceux qui y participent défendent les positions de l'Union » (article 34.1 §2) ou encore « les Etats membres qui sont aussi membres du Conseil de sécurité se concerteront et tiendront les autres Etats membres ainsi que le Haut Représentant pleinement informés. Les Etats membres qui sont membres du Conseil de sécurité défendront, dans l'exercice de leurs fonctions, les positions et les intérêts de l'Union [...] Lorsque l'Union définit une position sur un thème à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations Unies, les Etats membres qui y siègent demandent que le Haut Représentant soit invité à présenter la position de l'Union » (article 34.2 §2). Voilà une castration dont on pouvait penser que le Royaume-Uni l'ignorerait, alors que la France pourrait être plus scrupuleusement masochiste.

Les Etats membres abandonneront aussi leur souveraineté monétaire sauf, expressément, le Royaume-Uni, qui refuse de s'engager, dans l'immédiat et à terme, dans l'euro (protocole additionnel n°15), et peut-être l'Allemagne, qui a imposé ses normes monétaires, en tous cas avant d'être contrariée par les politiques monétaires et budgétaires « accommodantes » de la Banque centrale européenne (BCE) de Mario Draghi, puis de la Commission de Jean-Claude Junker. Enfin, les Etats signataires du Traité de Lisbonne s'engagent à poursuivre « des processus créant une Union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe » (article 1), disposition visant à la disparition progressive du stato-national. Cependant, comme le plus souvent auparavant, le Royaume-Uni avait réussi à se faire dispenser du nouvel engrenage juridique intégrateur au moyen d'un nouveau chantage à la sortie et en vertu d'une nouvelle dérogation souverainiste juridiquement douteuse. Ce devait être pour aborder son référendum confirmatif de l'adhésion dans les meilleures conditions de succès! On connaît la suite.

Retour au système westphalien

Cette idéologie ainsi juridicisée est aujourd'hui démentie par les faits. Certes Marcel Gauchet est sans doute trop péremptoire – comme l'étaient, en sens inverse, Pierre Moscovoci précité et la pensée dominante européenne aujourd'hui contestée – quand il plaide, en 2016, pour un retour complet à l'Europe des Etats-nations : « les questions majeures qui sont devant nous, la question écologique, la question migratoire, la question des dérèglements du capitalisme financier, la question de la confrontation des cultures, la question du régime démocratique, en mesure de faire face à ces urgences, signent toutes, de manière convergente, la fin de l'économisme triomphant; elles supposent toutes de repenser et de renforcer ce cadre sans

lequel il n'est ni d'action collective pertinente, ni coopération internationale efficace » (10).

Sans tomber dans cet autre extrême, on peut quand même constater, avec de plus en plus d'Européens devenant donc de plus en plus eurosceptiques ou europhobes, les insuffisances et échecs de notre « constellation postnationale » européenne : la politique de rigueur européano-allemande a conforté la faible croissance, le haut niveau du chômage et les populismes subséquents ; la politique migratoire ne fait pas consensus et n'est pas à la hauteur des enjeux planétaires (rééquilibrage Nord/Sud et politique commune au Proche-Orient); on en vient même à douter de la capacité de l'Union à conclure des traités de commerce (opacité organisée, faible faculté de pression sur les Etats-Unis à propos du Traité transatlantique de libre-échange, blocage temporaire du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada ou CETA par la Wallonnie), et aussi à se défendre et protéger à égalité (quelles réactions et rétorsions européennes après les révélations sur les écoutes de la National Security Agency ?). Certes, la « Commission de la dernière chance » entend désormais s'attaquer à la question des travailleurs détachés et imposer aux multinationales une fiscalité moins inégalement négociée et moins dérisoire. Toutefois, les pays de l'Est défendent leurs travailleurs détachés au nom de la sacro-sainte libre circulation; et comment résister aux pressions des Etats fiscalement les plus attractifs et aux diverses rétorsions de la puissance mondiale qui s'est donné les moyens de l'hégémonie juridique ?

Les Européens savent d'ailleurs très bien que c'est l'Europe qui a, dans le cadre du libre marché destiné à conduire vertueusement à la prospérité, organisé cette mise en concurrence des Etats et des travailleurs. Et imposé, en application de ses principes calvinistes, la rigueur monétariste anti-keynésienne, désormais critiquée par le Fonds monétaire international (FMI). Ou encore encouragé, à travers la promotion de la « société civile », une phobie anti-nucléaire et une suspicion à l'égard de la puissance militaire, voire de toute politique de puissance. Et ils voient que le Royaume-Uni a, sans être exclu et sans en pâtir économiquement – au contraire ? –, toujours refusé de sacrifier sa souveraineté budgétaire et financière et de s'appliquer des disciplines entravant son propre rayonnement et poursuit son constant calcul coût/avantages en sortant de l'Union, si possible à ses conditions.

Chaque Européen, aujourd'hui dégrisé, fait d'ailleurs ce même type de calcul utilitariste : l'Europe ne nous coûte-t-elle pas plus qu'elle ne nous rapporte ? Ne serions-nous pas, sans elle, en meilleure posture ? Les nouveaux entrants ont eu les fonds structurels, la libre circulation, la modernisation de leur l'économie. Le Royaume-Uni a eu la zone de libre-échange, qu'elle cherche à préserver après sa sortie, mais aussi certaines disciplines communes jugées gênantes, dont elle vient de

s'affranchir complétement. L'Allemagne a obtenu, à travers l'Europe, sa réintégration-« rédemption », elle a donné sa monnaie mais a imposé ses principes, et dominé le jeu par sa puissance économique.

La France est la grande perdante. Elle a profité du grand marché mais n'a pas obtenu, par l'Europe, la « réincarnation » (11), recherchée, de sa puissance. Elle a perdu de l'influence dans la tentative, d'ailleurs ratée et peut-être impossible compte tenu des persistances nationales - souverainistes -, de mutualisation de la politique étrangère. Elle n'a pas été vraiment aidée et a été même suspectée de mégalomanie et de néocolonialisme lors de ses interventions militaires. Son statut de grande puissance (statut nucléaire, membre permanent et droit de veto au Conseil de sécurité, maintien d'un appareil militaire assez complet et encore efficace, forte présence diplomatique et diplomatie culturelle) est suspecté dans le Traité de Lisbonne - pourtant imaginé et désiré par ses gouvernants! - et peut-être mal supporté par de nombreux membres de l'Union qui peuvent chercher, surtout depuis le (trop?) ample élargissement, à se coaliser contre elle; son poids au sein des institutions s'est dilué et réduit. Elle n'a pas su préserver et constituer les indispensables alliances. Sa langue a été déclassée. La Politique agricole commune (PAC) n'est plus conçue comme une compensation devant lui être favorable. Elle a signé et re-signé des traités la plaçant sous emprise libérale, sous contrôle de la Commission et de ses pseudo amis calvinistes, et lui interdisant de pratiquer ses fondamentaux économiques (politiques industrielles sous tutelle et perfusion étatique, promotion de grands groupes nationaux, politiques budgétaires keynésiennes, dévaluations compétitives, etc.).

De plus, qui ne voit que small ou alone peut être beautiful et des petites ou moyennes puissances peuvent tirer leur épingle du jeu de la mondialisation en développant leurs spécificités et en signant, eux-mêmes, des accords de commerce basés sur la réciprocité d'Etat à Etat. Ainsi, du Canada, 37 millions d'habitants, qui négocie très bien, seul, le CETA face à l'Europe en fait paralysée par sa masse hétéroclite, ou même de l'Islande, de la Suisse, de Singapour et, demain, du Royaume-Uni? Et qui ne voit aussi la puissance des Etats maintenus, renforcés, sûrs d'eux-mêmes, la pérennité des nations à forte tradition historique et culturelle et même le regain d'influence, à travers les traditionnels rapports de force nationaux de la Russie de Poutine, peut-être demain des Etats-Unis de Donald Trump, l'émergence des émergents Brésil, Russie, Inde et Chine (BRIC), le poids croissant de la Chine, grande puissance mercantiliste nationaliste, etc. L'Europe a exercé une forte attraction aussi longtemps qu'on a pu croire à l'avènement d'un monde post-westphalien pacifié, mais ce nouveau modèle a montré ses impuissances : n'en déplaise aux moralistes Habermas et autres Beck, retour aux rapports de puissance, à Machiavel et Hobbes, retour aux nations à forte identité qui pèsent, usent de tous leurs moyens,

loin des beaux sentiments. Vanité et irréalisme des constellations ou plutôt de la « constellation post-nationale », dont l'arrogance, butant sur le réel, s'est dégonflée. Fin de partie pour l'hubris européen. Regain du statonational.

Ethique de la discussion ou démo-despotisme ?

Certes, le droit européen et les pratiques de l'Union européenne ne se réfèrent pas expressément à la théorie habermassienne de l'éthique de la discussion créant les conditions de l'agir communicationnel, mais ne sont-elles pas, comme l'époque d'ailleurs, « imprégnées » - selon le sens donné par Raoul Girardet à « imprégnation culturelle » - par cette thèse ? L'utopie habermassienne de l'agir communicationnel n'annonce-t-elle pas les procédures délibératives de l'Union européenne affichées dans les traités ? Le Traité de Lisbonne fait en effet écho à cette belle pensée en affichant des dispositions pseudo-juridiques, en fait performatives, voire de nature plutôt magique. Ainsi, « l'Union respecte l'égalité des Etats membres devant les traités » (article 4.2) ; elle « respecte le principe de l'égalité de ses citoyens, qui bénéficient d'une égale attention de ses institutions » (article 9) et « tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union », dont les « décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible des citoyens » (article 10.3). Ou encore « les institutions donnent [...] aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines de l'Union » (article 11). Elles « entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives de la société civile » et « en vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission procède à de larges consultations des parties concernées ». Et, suite de la belle histoire, la Commission « promeut l'intérêt qénéral de l'Union », d'autant mieux que ses membres « ne sollicitent ou n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement, institution, organe ou organisme » et qu'ils sont choisis « parmi des personnalités offrant toutes garanties d'indépendance » (articles 17.1 et 3). Enfin, « le Conseil européen se prononce par consensus, sauf dans les cas où les traités en disposent autrement » (article 15.4). Ces affichages juridiques encourent le même type de critique que la théorie de l'agir communicationnel fondée sur l'éthique de la discussion : idéalisme, refus de voir la réelle infrastructure, le réel moteur des évolutions sociales et institutionnelles, les rapports de force, les manipulations, la part humaine, irréductible, de foi et d'irrationnel, la capacité des plus forts à se cacher derrière les plus belles intentions et idées.

Prise en compte de tous les points de vue ou que « les faibles subissent ce qu'ils doivent » ?

Analysant les discussions ou plutôt les contacts très inégaux, pour lui humiliants, qu'il a eu(e)s en tant que ministre avec les responsables européens, notamment allemands, lors de la crise de la dette grecque de 2015, Yanis Varoufakis cite le célèbre passage de la Guerre du Péloponnèse de Thucydide, où les puissants généraux athéniens expliquent aux malheureux Méliens que les « droits ne sont pertinents qu'entre des parties 'de force égale' » et qu'en conséquence ils allaient faire de leurs interlocuteurs ce qui leur plaisait, parce que « les forts font ce qu'ils peuvent faire et les faibles subissent ce qu'ils doivent' » (12). Pas question en effet d'entendre les arguments grecs, qui n'avaient pourtant rien de scandaleux et que d'autres pavs européens pourraient oser reprendre : l'Allemagne devrait se souvenir que sa dette a été réduite ou annulée deux fois, y compris après la Seconde Guerre mondiale dont elle était pourtant, comme la Grèce de son marasme, incontestablement responsable; et, même, n'aurait-il pas fallu aller encore plus loin dans l'effacement, après la Première Guerre mondiale, pour contrer la propagande nazie. Ne devrait-on pas prendre en compte les prélèvements imposés à la Grèce par l'Allemagne nazie et oubliés par l'Allemagne démocratique ? Nombre d'experts, hier strictement orthodoxes, notamment au FMI, considèrent que le redémarrage économique de la Grèce exige certes des réformes rudes mais aussi une réduction de la dette. Comment, et cela vaut pour tous les pays européens, à la fois assumer la totalité de la dette et assurer un minimum de croissance pour réduire la misère et le chômage, limiter les risques « populistes », faire aimer l'Europe, empêcher sa désintégration ?

En fait, l'Europe illustre bien une des hypocrisies de l'époque, qu'Habermas a oublié de théoriser : la concertation est souvent un masque cachant l'adhésion en fait contrainte à la, bonne, pensée et/ou puissance dominante : une puissance dominante, une pensée dominante, de bonnes voies à suivre et, si on s'y refuse, on est prié de bien réfléchir et de finir par adopter la bonne solution, puisque c'est, n'est-ce pas, au bout du compte, pour le bien de tous, y compris des récalcitrants qui se repentent. Toutefois, les faibles se rebiffent, notamment les nouveaux entrants sur l'accueil des migrants : ils raisonnent en coûts/avantages et non à partir de grands sentiments, tiennent compte de leurs opinions publiques et de leur histoire, douloureuse, loin des mythologies fondatrices ou de l'intérêt à long terme de la grande puissance européenne. La Commission a fini par en convenir : le si beau « wir schaffen das » merkelien ne les concerne pas.

En fait, les conditions de base de la discussion rationnelle et équitable susceptibles d'aboutir, comme le souhaite Habermas, à des solutions

⁽¹²⁾ Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponnèse, livre V, !89, cité par Yanis Varoufakis, Et les faibles subissent ce qu'ils doivent ?, LLL, 2016, p. 34.

morale-pratiques pouvant faire consensus ne sont, depuis l'élargissement inconsidéré, le triomphe économique allemand et la perte d'influence de la France, plus réunies. L'Europe pratique trop l'accord de surface. Au-delà des embrassades rituelles et hypocrites, elle aurait surtout besoin de se réaccorder sur un fond commun de valeurs et de politiques communes. Cependant, est-ce encore possible à 27, plus un, puissant, qui dit vouloir partir mais veut continuer à peser le plus possible ? L'éthique de la discussion est impuissante face aux oppositions entre monétaristes et keynésiens, pro-américains et souverainistes, pro- et anti-nucléaires, pro- et anti-russes, pacifistes et interventionnistes, Calvinistes considérant la dette comme une faute économique et morale et Catholiques et Orthodoxes voyant le mal ailleurs, pays de l'Europe centrale hantés par les invasions et puissante Allemagne, hier invasive, manquant de main-d'œuvre et aspirant au rachat de ses fautes. Aucun problème pour délibérer entre soi, mais le problème est justement de rallier, convaincre ce qui est hors de soi.

Société civile, consensus, intérêt général, indépendance des commissaires ?

Poids de la société civile ? Certes, la Commission apparaît sensible, en accord avec les traités, aux mouvements en faveur du développement durable, mais, par exemple sur les questions très médiatisées des organismes génétiquement modifiés et des perturbateurs endocriniens, beaucoup ont le sentiment qu'elle privilégie les « experts » les plus proches des *lobbies* chimiques ou pharmaceutiques. Et donc que, dans le concret, l'ouverture à la société civile est avant tout une osmose avec les grandes puissances industrielles et financières, d'ailleurs source de conflits d'intérêt (13).

Transparence des procédures et des décisions ? Les Européens constatent plutôt des négociations secrètes et des formulations opaques en matière d'accords commerciaux (Traité transatlantique, Accord avec le Canada, etc.) devant avoir pourtant de graves conséquences sur leurs vies quotidiennes (secteurs économiques sacrifiés, modification des pratiques alimentaires...), des orientations économiques ou juridiques fondamentales prises en petits comités par les seuls initiés, notamment les décisions, en fait politiques, de la Banque centrale européenne et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), d'obscures négociations et marchandages entre Etats dans le huis clos bruxellois, des normes s'accumulant sous la pression souterraine des grandes firmes.

Indépendance des commissaires ? Les Européens savent que les Etats membres veulent tous garder au moins un commissaire pour pouvoir peser sur les décisions de la Commission. Ils constatent, atterrés, que le président Barroso peut très bien, après avoir respecté le délai réglementaire de

⁽¹³⁾ Cf. Stéphane Horel, « Perturbateurs endocriniens : tollé contre Bruxelles. La Commission livre une définition restrictive de ces polluants chimiques, au détriment de la santé publique », Le Monde, 17 juin 2016 : « en offrant un traitement d'exception à cette famille de polluants chimiques, la Commission exige un niveau de preuves d'effets nocifs très difficile à atteindre. Impossible, estiment même certains. ».

18 mois, en quelque sorte passer à l'ennemi et aider, chez Goldman Sachs, le Royaume-Uni à négocier le Brexit au mieux de ses intérêts. Le comité d'éthique n'y a vu qu'un défaut de délicatesse alors que l'article 245 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) permettait plus de sévérité (14). Et on a appris que la commissaire à la Concurrence (2000-2004) puis vice-présidente de la Commission Barroso (2004-2009), Neelie Kroes avait « oublié » de signaler qu'elle était restée, de 2000 à 2009, directrice d'une société enregistrée aux Bahamas (15). Ces hauts responsables ont-ils conscience de miner la confiance dans l'Europe ? Ne pensent-ils pas, en accord avec la nouvelle idéologie dominante, que les firmes privées sont, aujourd'hui, en charge de l'intérêt général et donc que s'estompent les conflits d'intérêts ?

Intérêt général et consensus ou démo-despotisme ? Dans ces conditions, la Commission peut-elle dégager l'intérêt général ? Ce qu'elle entend par là ne sera-t-il pas, forcément, le reflet des intérêts qu'elle sert et de l'idéologie qui l'imprègne ? Et l'accouchement d'un consensus au sein du Conseil pourra-t-il être autre chose qu'une mise en conformité avec idéologie et intérêts dominants ? Le consensus est souvent une mystification et Jacques Chevallier a bien montré combien l'intérêt général était aussi une construction idéologique (16). Ce mythe peut être fondateur s'il contribue à dépasser et à agréger des intérêts et à susciter des adhésions diverses, voire contradictoires, mais aussi trompeur si son affirmation ne s'accompagne pas de négociations et rétributions préalables permettant aux intérêts contradictoires d'être tous, plus ou moins, reconnus et servis, comme au temps, hélas révolu, des « paquets Delors ».

Et ce qu'on a appelé « dialogue des juges » ou « pluralisme ordonné » (Michèle Delmas Marty) illustre très bien l'affichage pseudo consensuel autour de la bonne voie européenne mise à jour par des éclairés, dépassant les intérêts particuliers (nationaux), discernant et prescrivant « l'intérêt général de l'Union ». En fait, au moins dans le cas de la France, ce « dialogue » et ce « pluralisme » ne sont qu'un alignement final du Conseil d'Etat sur la CJUE, en deux étapes : pour démentir l'arrêt souverainiste Semoules, du 1^{er} mars 1968, l'arrêt Nicolo du 20 octobre 1989, puis, pour lever tous les doutes et se faire réintégrer dans la communauté des « bien-pensants » après la rebuffade populaire de si mauvais goût de 2005, l'arrêt Arcelor du 8 février 2007. C'est ce qu'a avoué, en marge de son raisonnement juridique sophistiqué, le commissaire du gouvernement Mattias Guyomar dans ses conclusions sur l'arrêt Arcelor : invoquant

^{(14) «} Les membres de la Commission [...] prennent, lors de leur installation, l'engagement solennel de respecter pendant la durée de leurs fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de leur charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages ».

⁽¹⁵⁾ L'article 245 indique pourtant : « Les membres de la Commission ne peuvent, pendant la durée de leurs fonctions, exercer aucune autre activité professionnelle, rémunérée ou non ».

⁽¹⁶⁾ Cf. Jacques Chevallier, notamment « Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général », in Variations autour de l'intérêt général, PUF, 1978, pp. 11-45.

« des considérations de convenance et de réalisme politique », il indique que toute divergence avec la position d'alignement du Conseil constitutionnel « risquerait d'être perçue, à tort ou à raison, comme une position de défiance envers le juge communautaire. Ce serait d'autant plus dommageable que nos relations avec la Cour de justice sont aujourd'hui apaisées ». Ainsi, croit-on, plus de problème avec la primauté de l'Union puisque toutes nos hautes juridictions, en quelque sorte notre nouvelle avant-garde judiciaire éclairée – au sommet la Cour de justice, en dessous la Cour de cassation, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat, alignés –, ont fini par s'accorder ; les réfractaires ne peuvent être que des attardés agités par des populistes (17).

Et voilà comment on est passé d'un beau discours habermassien sur la démocratie avancée à la réalité pseudo démocratique du démodespotisme européen. Le démo-despotisme (18), dont l'Union européenne est, peut-être, la meilleure illustration, est, en effet, une profession de foi hyper démocratique (société civile, démocratie participative, démocratie des droits, etc.) camouflant une nouvelle forme de despotisme éclairé. Une ligne est imposée par des despotes « éclairés » (juges, experts, sages, banquiers centraux), les peuples, agonis d'insultes s'ils pèchent en refusant (« nationalistes bornés », « anti modernes », « égarés », voire « racistes » ou « fascistes ») doivent y adhérer. S'ils s'opposent, ils finiront par se reprendre en acceptant, à la longue, par un autre canal juridique et, puisque c'est pour leur plus grand bien, une nouvelle version plus présentable et/ou plus opaque mais en fait inchangée sur le fond du texte nécessaire marquant une nouvelle étape tout aussi indispensable. Ainsi, notamment du Traité de Lisbonne reprenant, en la camouflant, la constitution européenne démocratiquement récusée. En contrepartie, on leur promet des lendemains qui chantent, on leur rappelle les avantages de leur démocratie perfectionnée (démocratie représentative plus démocratie des droits plus nouveaux droits de l'homme plus démocratie participative plus transparence plus consensus plus société civile en action), on leur permet des affirmations communautaires et régionales et des évolutions sur les mœurs, on assure du compassionnel, de la communication par internet et, même, du festif. Que demander de mieux ? Pourtant, beaucoup voient plutôt l'imposition d'un agenda libéral qui ne crée pas assez de croissance et d'emplois correctement rémunérés, la persistance d'une politique qui échoue et crée de la misère, de la frustration, de l'acrimonie plutôt que de la solidarité. Et, pour imposer la, seule, bonne ligne, une main de fer calviniste dans un gant de velours démocrate chrétien.

⁽¹⁷⁾ Cf. Bernard Cubertafond, « La violence paradoxale de l'ordre juridique européen », Politeia, n°26, 2014.

⁽¹⁸⁾ Cf. Bernard Cubertafond, « Essai sur un despotisme post-moderne, le démo-despotisme », Annuaire français de relations internationales, vol. V, 2004, et Le Nouveau Droit constitutionnel, un démo-despotisme, L'Harmattan, Paris, 2008.

La religion des bonnes règles et des mécanismes vertueux

Après le post-national et l'éthique de la discussion, vient la religion des bonnes règles et des mécanismes intégrateurs vertueux, troisième « pilier » de l'utopie européenne, construction modèle fondée, enfin, sur le droit et la morale. Il s'agit de mettre à distance les bas instincts nationaux et les emportements électoraux clientélistes-populistes et d'appliquer strictement les bons principes et les bonnes procédures, sous la surveillance objective de sages éclairés se tenant le plus loin possible de coûteux clientélismes et du chauvinisme national. La religion des bonnes règles s'enracine dans le « patriotisme constitutionnel » habermassien, théorie post-nationale déculpabilisatrice et rédemptrice, mais aussi dans l'oligarchisme selon Jean Monnet, le culte de la concurrence et la phobie anti-étatique et antiélectorale de Friedrich Hayek, les méthodes se disant objectives du new public management et de la, autoproclamée, « bonne gouvernance » et, enfin, dans le fonctionnalisme et le néo-fonctionnalisme. Belles intentions, belles théories, mais résultats catastrophiques et, au final, rejet et allergie populaire, bien sûr discréditée en « populisme » (19). Car peut-on aimer les « bonnes » règles et les mécanismes intégrateurs si, en fait, ils vous sont imposés et vous maltraitent?

Aimer la loi du marché imposée par le fédéralisme ? Le rejet des bonnes règles imposées

A moins d'être masochiste ou d'appartenir aux minorités qui en bénéficient, peut-on adhérer, comme à de nouveaux droits de l'homme, aux « bons » principes hayekiens et fédéralistes : la concurrence pure et non faussée avec ce qu'elle implique (le grand marché ouvert, la liberté de circulation des biens, des hommes et des marchandises) et la primauté. D'autant que ces deux principes matriciels n'ont jamais été franchement démocratiquement adoptés. Adhésion ou viol ?

L'originalité mortifère de l'Union – son côté utopique et fou ? – est d'être régie par une constitution de nature avant tout économique, qui plus est plus ou moins cachée et mal ratifiée par les peuples. Son principe de base est en effet la loi du marché – « la concurrence libre et non faussée » –, mais sa tare est que ce principe n'a jamais été démocratiquement discuté, voulu et adopté. La constitution européenne posait ce principe ouvertement à son tout début. Elle a été repoussée sous les sarcasmes des bien-pensants modernisateurs honnissant la France rétrograde. Il faut d'ailleurs se réjouir des progrès en réalisme démocratique accomplis par l'Europe d'aujourd'hui, puisque les obstacles mis par la plus petite Wallonie à l'adoption du CETA en 2016 ont été immédiatement pris en considération. Cependant, après le blocage populaire de 2005, qui fut, hélas pour la survie de l'Union, méprisé, le principe suspecté par les peuples aveugles a été réintroduit

par les éclairés, de manière plus disséminée et sournoise, dans le Traité de Lisbonne, constitution européenne resservie en tenue camouflée, pour permettre des ratifications prudemment parlementaires.

Et voilà comment les européens sont devenus sans le savoir des disciples de l'ultra-libéral et anti-politique Hayek, pour qui toute réglementation résulte de ce principe matriciel, les élus et les Etats sont suspects et l'application en tout de la bonne règle doit se faire sous le seul contrôle de sages qu'il veut croire totalement objectifs, dépolitisés (20). Ils veilleront donc, notamment, à briser les ententes et à pourchasser les aides d'Etat, à s'assurer de la libre circulation à l'intérieur et du libre accès des concurrents extérieurs au marché intérieur et, donc, à interdire les barrières protectrices et les politiques industrielles volontaristes. Or les marchés extérieurs ne nous sont pas aussi ouverts, les pays en croissance ont des politiques industrielles puissantes, la libre circulation crée des distorsions de concurrence (cf. la question de la directive sur les travailleurs détachés qui nous oppose - sans « consensus » possible ? - aux nouveaux entrants de l'Est), des heurts sociaux et, ainsi au Royaume-Uni, des rejets nationaux évidemment dénoncés au nom des universaux par les grandes consciences ne vivant surtout pas dans la jungle du grand marché.

L'autre règle cardinale, la primauté, est encore moins démocratique puisqu'elle a été imposée dès 1963-1964 par voie jurisprudentielle et puisqu'elle a été aussi réintroduite, après le rejet de la constitution qui la consacrait enfin ouvertement et d'ailleurs encore plus subrepticement que la concurrence pure et non faussée, dans le Traité de Lisbonne (21). Si bien que, même si on voit tous les jours que l'Union est une fédération (plus de politique monétaire, voire budgétaire, nationale pour les membres de l'euro, contrôles tatillons de la puissante direction de la concurrence et libre-échangisme religieux et naïf de la très opaque direction du Commerce extérieur, multiples directives nous normalisant, etc.), qui ose avouer l'indicible : nous sommes dans une fédération dont les compétences de l'Etat central, fédérales, sont primordiales.

Certes, à chaque avancée vers plus d'intégration salvatrice, ont été mis en avant deux principes compensateurs, la subsidiarité et l'identité – de chacune des nations membres. Toutefois, tout cela est longtemps resté de l'enfumage, la subsidiarité étant juridiquement difficile à mettre en œuvre et l'identité nationale restant, pour beaucoup au sein des institutions, un gros mot ! Pourtant, pour sauver l'Europe, il faudra bien atténuer les effets des deux principes cardinaux et donner chair aux deux principes compensatoires ainsi qu'aux dispositions des traités mettant l'accent sur les protections sociales, la croissance et l'emploi. Et appliquer la réciprocité dans les échanges avec l'extérieur, comme cherche déjà à le

⁽²⁰⁾ Friedrich Hayek, Droit, législation et liberté, PUF, Paris, 2013.

⁽²¹⁾ Cf. le paragraphe intitulé « Le coup de la primauté », in Bernard Cubertafond, « La violence paradoxale de l'ordre européen », op. cit.

faire la Commission en place, « commission de la dernière chance » selon son président Jean-Claude Junker. Cependant, là-dessus aussi les intérêts s'opposent et on reste loin du beau consensus habermassien.

Aimer l'intégration continue et le mécanismes vertueux ? Le rejet du fonctionnalisme

L'Union européenne est une institution néo-fonctionnaliste : les coopérations conduisent à des politiques communes, impliquent de l'intégration continue, la création d'institutions supra-étatiques, de nouvelles interventions, procédures et institutions communes dans les domaines voisins. Comme tendraient à le prouver la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et l'Union monétaire, l'intégration progresse donc plus sous l'effet des contraintes industrielles, techniques, financières, économiques, monétaires que sous la pression démocratique, qui va plus dans le sens de la renationalisation-régression. Ce qui justifie l'antienne « si ça ne marche pas, c'est parce qu'on n'est pas encore allé assez loin dans l'intégration et parce qu'on est ralenti par les peuples et leurs élus irréalistes et peureux ». Cependant, le fonctionnalisme est anti- ou a-démocratique. Et, effectivement, les peuples se méfient de plus en plus des spill over effects et autres engrenages vertueux ; ils voient que la parabole de la bicyclette n'est pas une loi scientifique : avancer pour ne pas tomber et donc normer et intégrer toujours plus sous la gouvernance « objective » d'évaluateurs « vertueux » imposant les bonnes voix maastrichiennes ? Leur vote croissant en faveur de partis nationalistes signifie qu'ils voient plutôt dans l'Europe un engrenage sans fin condamnant à une régression sociale continue. Or on ne peut indéfiniment, en démocratie, réduire le gouvernement à l'observance sacrificielle de critères économiques posés comme nécessaires et vertueux et mettre toujours en lisière, au nom d'un prétendu intérêt général européen, les oppositions électorales.

La moraline européenne

Une moralisation récurrente, à la longue insupportable, enrobe ces principes, implicites et explicites, butant sur la réalité. Car l'Europe, c'est, aussi, une prétention morale à répétition : l'impératif catégorique de l'amitié franco-allemande, l'équation ère post-nationale égale paix perpétuelle, l'obligation morale de l'élargissement, la rééducation par le travail des « pays du Club Med » ou encore le péché de la dette, « faute que paieront nos enfants », et la fable de la cigale et la fourmi érigée en dogme. Flot de moraline venant souvent d'une Allemagne en expansion-rédemption. Idéesmasques pour cacher quoi ? Nous ne nous arrêterons ici que sur les deux leçons de morale qui perturbent le plus l'Europe : le cosmopolitisme imposé qui amplifie l'opposition haut/bas, élite/citoyens, déjà propre au démodespotisme européen et que les bien-pensants protégés discréditent en

« populisme » ; le manichéisme implicite permanent qui nourrit l'opposition désintégratice Nord/Sud et renforce le projet disciplinaire de l'Union.

Le cosmopolitisme imposé

U. Beck dit une part de la réalité. Déjà nous voilà, heureusement, revenus à l'Europe sans passeport du XIX^e, où circulaient facilement les élites. Avec Internet, Erasmus, des jeunes générations bi- ou trilingues, les voyages low cost, les locations internationales d'appartements, les libertés de circulation et d'établissement, nos enfants et petits-enfants ont des amis, des habitudes, voire des métiers à Londres, Berlin, etc. Culture commune, fondements élargis des consensus et monde du commerce et du travail enrichi, démultiplié. Vive donc ce cosmopolisme désiré.

Cependant, il y a aussi, pour beaucoup et les plus fragiles, les difficultés du cosmopolitisme imposé à la suite d'une griserie européenne. Le projet européen en est venu en effet à nourrir une prétention, un hubris au-dessus de ses moyens et qui n'a plus aujourd'hui le moindre fondement : notre constellation post-nationale est désirée ou imitée par le monde entier; l'Europe ne cessera de s'élargir et même peut-être au-delà du continent puisqu'elle se fonde sur les bons principes universels et non sur la terre et les morts ; elle a donc vocation à accueillir les nations qui souhaitent adhérer à ses valeurs supérieures et aux hommes qui cherchent cet idéal et sa bienveillante protection !

Ce qui a donné, à mille lieues de L'Auberge espagnole et avec d'autres arrière-pensées, moins reluisantes, l'élargissement excessif, l'Union ingouvernable, la concurrence des travailleurs détachés, les quotas de réfugiés à accueillir et intégrer, la montée des exaspérations qui nourrissent le populisme et mettent en péril l'édifice européen. Le cosmopolitisme devient alors une pesante charge imposée aux plus faibles, de plus en plus nombreux avec la croissance atone et le chômage de masse dans bien des pays membres. Les bien-pensants bénéficiaires de la mondialisation heureuse et du cosmopolitisme bobo envoient chez leurs pauvres de nouveaux pauvres qui vont les concurrencer, voire, pensent les déjà-missur-le-côté, les supplanter dans l'accès déjà si difficile pour eux à l'emploi, au logement, aux services publics, à la bonne école pour les enfants. A eux, surtout, loin des quartiers protégés, de se montrer généreux et/ou de se faire traiter de xénophobes mal votants, jouets des populistes fossoyeurs de la démocratie. Morale des riches à l'usage des pauvres ; comme l'a dit Léo Ferré, « ce qu'il y a d'encombrant dans la morale, c'est que c'est toujours la morale des autres ».

Le manichéisme disciplinaire classificateur et excommunicateur

Morale des autres, imposée, aussi dans la mesure où l'Europe a cessé d'être une utopie raisonnable, inclusive et mobilisatrice. Demeurent, certes, les fonds structurels, redistributeurs et intégrateurs, et les négociations-marchandages permanents entre Etats membres, hors Conseil, au Conseil

et dans le cadre de la Commission. L'imprégnation libérale, croissante sous l'ère Barroso, les convergences pr- mondialisation Allemagne-Royaume-Uni, la forte pression de l'Allemagne protestante économiquement triomphante, l'affirmation et la réaffirmation, sous sa férule, des bons critères de gestion économique et monétaire, quasi sacralisés et constitutionnalisés, ont conduit à une Europe plus disciplinaire, distinguant sans cesse les bons des mauvais, les modernes, les adaptés, des attardés, truqueurs, dispendieux, fautifs méritant l'exclusion mais maintenus dans le club par bienveillance coupable.

Ainsi, l'Europe devenue moralisatrice a transformé ses citoyens en bons ou mauvais élèves, ses Etats-membres en bons et mauvais sujets et l'Union en centre d'apprentissage ou de rééducation : résultats encore insuffisants, doit poursuivre son effort, doit faire ses preuves à l'examen... Et, cruel paradoxe de l'histoire, elle reprend, à l'égard des Etats-cigales, l'antienne implicite du Régime de Vichy, « fini de jouir » : après les intempérances budgétaires et les fautes de gestion, voire de comportements, des gouvernements démagogues et des peuples et Etats-cigales du Sud, comme après les débordements du Front populaire, nécessaire mise en cause des acquis sociaux, retour aux disciplines, budgétaire et financière, pénitence rédemptrice. Péché, prise de conscience, correction, changement d'attitude, sacrifices, efforts, rédemption (22).

Les institutions européennes et les pays « vertueux » peuvent donc être considérés par les « réactionnaires », partisans « belliqueux » du statonational, comme des pervers narcissiques qui affichent leur vertu pour pousser leurs avantages compétitifs et refusent la solidarité alors qu'ils dominent et modèlent le système et en tirent profit. Justifiée par sa primauté bienfaitrice, l'Europe moralise, classe et déclasse sans cesse. Les citoyens ne comprennent pas leurs fautes ; ils voient plutôt celles, stratégiques et morales, de leurs dirigeants. Ils ne veulent plus d'un sacrifice sans fin. Cependant, comment signaler cette transfiguration d'un coupable repenti en juge trop rigoureux fort de ses bons comportements sans encourir le reproche de revanchisme, de nationalisme borné, de néobellicisme. Et comment critiquer l'Europe et sa moraline diffusée du fort au faible, sans détruire cette belle et plutôt morale idée ?

De plus, au sein de cette Europe de la permanente mise à l'épreuve, qui juge, qui classe ? Un Etat, devenu, à force de travail et de vertus, trop dominant, mais aussi des experts, des sages, des éclairés suspectés d'être au service de grands intérêts plus que de justes pratiques et idées. En tout cas, des instances à la légitimité démocratique lointaine ou douteuse. Et mettant à distance la démocratie synonyme pour elles de clientélisme et de ce fameux populisme qu'elles brandissent comme épouvantail. Sans pouvoir le dire ouvertement, ces « éclairés » ne pensent-ils pas, après Jean Monnet

⁽²²⁾ Cf. Bernard Cubertafond, « Fini de jouir (bis) », in « La violence fondamentale de l'ordre juridique européen », op. cit.; Gérard Miller, Les Pousse au jouir du maréchal Pétain, Seuil, Paris, 1975.

ou Maurice Schumann ? que la démocratie dérive forcément en achats de voix, que les élections perturbent l'agenda économique nécessaire et qu'il donc faut s'en tenir, sans le dire, à un néo-fonctionnalisme engendrant de l'aristocratisme éclairé çà et là légitimé par des adhésions, éventuellement truquées, par le suffrage universel. Heureusement, certaines décisions et déclarations peuvent faire espérer une Europe remisant ses dogmes destructeurs, pratiquant l'autocritique, se réévaluant et devenant plus protectrice que disciplinaire. En un discours, déjà, Mario Draghi avait réécrit les statuts dogmatiques de la BCE et sauvé l'Union monétaire. La « Commission de la dernière chance » s'est bien gardée, en novembre 2016, de sanctionner les 8 pays membres en « déficit excessif ».

Pierre Moscovici commence à ouvrir les yeux sur le réel : « Il est temps de reconnaître que la mondialisation n'est pas toujours heureuse. Si elle profite à l'ensemble, elle ne profite pas à tous et à chacun. Il est temps de protéger les perdants de la mondialisation, en mettant tout en œuvre pour combattre les inégalités, et de faire baisser plus rapidement le chômage. C'est la seule voie de passage » (23). Pour se sauver, l'Europe doit sortir de l'idéologie hayekienne mortifère, pratiquer ses principes de manière dialectique, en tenant compte du réel et des gens qui ne peuvent être niés ou méprisés, redevenir une utopie réaliste. Plutôt que les savants rêves habermassiens ou beckiens utilisés au service de la fausse démocratie ou que les pseudoscientifiques critères de Maastricht qui ont conduit à l'abaissement du politique, à la stagnation économique, au chômage et aux désintégrations sociales, pratiquer, enfin, l'adage populaire : « pour être aimé, se rendre aimable ». Fini de punir ?